

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article943>



Remplacements : limiter les dégâts !

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Tribunes libres -



Date de mise en ligne : samedi 7 mai 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La nouvelle loi d'orientation a été adoptée et, avec elle, le dispositif nous obligeant à nous remplacer entre nous pour les absences de courte durée.

Nous nous sommes toujours opposés à un tel système qui, d'une part, va encore alourdir notre charge de travail et, d'autre part, n'aura que peu d'intérêt pour les élèves : contrairement à ce que pense notre ministre, ce n'est pas la même chose de remplacer, devant des élèves, un collègue absent que de remplacer un conducteur de train par un autre !

Les décrets d'application de la loi ne sont pas encore connus mais, en revanche, on sait déjà que **l'obligation de remplacement entrera en vigueur à la rentrée 2005.**

De toute façon, il me semble que ce qui se passera dans les établissements dépendra beaucoup du chef d'établissement et de la pression qu'exerceront les collègues.

C'est pourquoi je pense qu'il faut que chaque S1 ait une entrevue avec le chef d'établissement d'ici la fin de l'année scolaire pour savoir quelle sera sa politique à la rentrée prochaine et en informer les collègues :

â€” Compte-t-il vraiment mettre en application le système de remplacements (on peut toujours rêver ...) ?

â€” Les remplacements concerneront-ils tous les types d'absence (stages et voyages scolaires compris) ?

â€” Fera-t-il appel au volontariat ou désignera-t-il des collègues ?

â€” Combien de temps à l'avance serons-nous prévenus ?

â€” Va-t-il demander à des collègues de la même matière ? De la même équipe pédagogique ? A celui qui boit son café en salle des profs ?

Si le chef d'établissement sent une forte opposition des collègues, on doit pouvoir imposer que les remplacements ne soient effectués que par des volontaires et qu'ils ne concernent pas les départs en stage ou les voyages scolaires.

A nous de lui faire comprendre que, sinon, **à terme, il ne se passera plus rien d'un tant soit peu original dans son établissement.** Personnellement, je voterai contre les voyages scolaires en CA s'il faut ensuite remplacer les accompagnateurs !

En tout cas, **la mise en place de ces remplacements signifie, pour moi, la fin de toutes les heures que j'effectuais jusqu'à présent sans demander de rémunération à l'administration :**

â€” surveiller un examen pendant une heure de trou pour dépanner,

â€” prendre les élèves en plus pour rattraper des heures ou pour finir le programme...

Si chacun fait de même, il faudra un sacré nombre d'HSE dans chaque bahut et ça limitera peut-être le zèle du chef d'établissement ...

Olivier Provost
